



CLUB SPORTIF AIGREFEUILLE REMOUILLE
44140 REMOUILLE

Dossier d'inscription et de réinscription pour la saison 2022/2023

[Quand et où rendre le dossier ?](#)

Comme l'année précédente, du fait de la dématérialisation des licences, nous vous demanderons seulement, de nous transmettre les chèques de règlement.

Le CSAR BASKET participera au forum des associations qui aura lieu le samedi 25 Juin 2022 de 9H à 13H à la salle des Richardières à Aigrefeuille sur Maine.

!/ \ TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDE PAR LE CLUB DONC IMPOSSIBILITE POUR LE LICENCIE DE JOUER

[Composition du dossier d'inscription pour chaque licencié](#)

- **La Demande de licence** sera à compléter à réception du mail de la FFBB (vous devrez y joindre la photo du licencié, le certificat médical et le surclassement, si nécessaire).

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les mineurs. Un questionnaire de santé est à compléter (voir ci-joint). Si vous répondez « oui » à une question, le certificat médical sera nécessaire.

Pour les majeurs, un certificat médical de moins d'un an sera nécessaire pour valider l'inscription. Les personnes concernées par le renouvellement de leur certificat médical seront informées par mail.

- **Récépissé du règlement intérieur**

- **Listing** du dossier d'inscription permettant de vérifier si tous les règlements sont présents et si nécessité d'une attestation pour Comité d'Entreprise.

- **Tableau « Aide à la vie du club »** pour les parents des équipes baby à junior, seniors et loisirs

- **Chèque de règlement de la licence + assurance :**

* soit en 1 fois (Octobre)

* soit en 3 fois (Octobre, Novembre et Décembre)

Suite à une convention signée entre l'ANCV et le CSAR Basket, nous acceptons dorénavant tout paiement par chèque vacances ANCV.

- **Un chèque de règlement du carnet de tombola de 20 €** (1 carnet par licencié joueur avec un maximum de 2 carnets par famille). Elle sera organisée par le club lui-même pour permettre au plus grand nombre de souscripteurs de gagner au tirage final qui aura lieu à l'assemblée générale de fin de saison en juin 2023.

- **Si mutation** d'un joueur (à partir de U15) venant d'un autre club, le prix de celle-ci, soit 55 €, reste à la charge du licencié

Il est important que le chèque pour la licence et l'assurance soit dissocié de celui de la tombola et remplis à l'ordre du CSAR BASKET

Tarif saison 2022/2023

EQUIPES	Assurance Option A	Assurance option B	Assurance option C (A+)	Assurance option C (B+)	PRIX DE LICENCE POUR DOSSIER COMPLET REMIS LE 10/06/2022	PRIX DE LICENCE POUR REINSCRIPTION APRES LE 1er/07/2022 (MAJORATION 25 €)
Réserves (année 2000 et +)	2,98 €	8,63 €	3,48 €	9,13 €	101,00 €	126,00 €
Loisirs (année 2000 et +)	2,98 €	8,63 €	3,48 €	9,13 €	91,00 €	116,00 €
Seniors (année 2002 et +)	2,98 €	8,63 €	3,48 €	9,13 €	135,00 €	160,00 €
Juniors Filles (année 2003-2004)						
Juniors Gars (Année 2003-2004-2005)						
Cadets(ettes) U17 G (année 2006-2007) U18 F (année 2005-2006-2007)						
Minimes Masc/Fém U15 (année 2008-2009)	2,98 €	8,63 €	3,48 €	9,13 €	110,00 €	135,00 €
Benjamins(es) U13 (année 2010-2011)						
Poussins(es) U11 (année 2012-2013)						
Mini-poussins(es) U9 (année 2014-2015)	2,98 €	8,63 €	3,48 €	9,13 €	93,00 €	118,00 €
Baby-basket U7 (année 2016-2017)						

Une réduction de 10 € sera consentie sur le prix de la 3ème licence d'une même famille.
 Définition de la notion de famille : personne vivant dans le même domicile et rattachée
fiscalement à une entité familiale.